

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal porte à la connaissance du public que, par décision du 28 mai 2020, le Conseil communal a marqué son accord sur la modification du tracé de la voirie communale par la suppression d'un excédent de voirie appartenant au domaine public, à savoir le lot sous liseré bleu d'une superficie de 655 m² et le lot sous liseré vert d'une superficie de 1.704 m², sis sur le site de l'ancienne caserne de Saive, tels que repris sur le plan de division dressé par le Géomètre-Expert, Monsieur Michaël BROUVIER, en date du 13 juin 2019.

La présente publication restera affichée durant quinze jours.

Conformément à l'article 18 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, un recours peut être introduit auprès du Gouvernement dans les 15 jours à compter du jour qui suit, le premier des événements suivants :

- la réception de la décision ou l'expiration des délais pour le demandeur et l'autorité ayant soumis la demande ;
- l'affiche pour les tiers intéressés ;
- la publication de l'Atlas conformément aux articles 53 et 92/1, pour le demandeur, l'autorité ayant soumis la demande ou les tiers intéressés.

Affiché le - 4 JUIN 2020

PAR LE COLLEGE

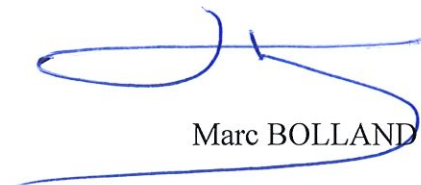
La Directrice générale ff,



Amélie SCHELINGS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND